

**PROCÈS-VERBAL DE LA 357^E SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON
», SITUÉE AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI
10 DÉCEMBRE 2025, À 19H00.**

Personnes présentes :

M. Yves Pelletier, conseiller
M. Roger Duchesne, conseiller
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M. Sylvain Audy, conseiller

Est absent :

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre
de secrétaire d'assemblée.

2025-357-1 Ouverture de la séance

À 19H04, le président constate que le quorum est atteint et déclare
que la séance est ouverte.

2025-357-2 Administration générale

2025-357-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du
jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 et qu'il s'en déclare
satisfait.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-12-695

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis,
en retirant le point 5.6, 8.3 et 8.4.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption — Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs,
prélèvements et salaires versés
 - 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

- 2.5 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-032 modifiant le règlement numéro 2024-015 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2026
- 2.6 Avis de motion — Règlement no. 2025-033 relatif à la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail
- 2.7 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-034 modifiant le règlement numéro 2024-017 sur la gestion contractuelle
- 2.8 Adoption de l'échelle salariale et ajustements des rémunérations des employés
- 2.9 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 2.10 Acceptation — Soumission d'AgileIP inc. pour service de téléphonie IP
- 2.11 Calendrier annuel des séances ordinaires — 2026
- 2.12 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
- 2.13 Formation – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- 2.14 Remerciement aux bénévoles — Journée internationale des bénévoles

Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de décembre 2025

4. Transport

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2025

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable pour le mois de novembre 2025
- 5.2 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration — Pompe doseuse (Pour chlore)
- 5.3 Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition de divers dispositifs
- 5.4 Autorisation de paiement — Travaux de réparation d'une fuite dans la conduite d'eau potable — Avenue des Groseilliers
- 5.5 Autorisation de paiement — Travaux de réparation de fuites d'eau
- 5.6 Autorisation — Mandat pour l'inspection des bornes d'incendie — reporté
- 5.7 Proposition de service professionnel — opérateur en eau potable et eaux usées

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour les mois d'octobre et novembre 2025

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de décembre 2025
- 8.2 Nomination d'un représentant au Comité Revitalisation Radisson
- 8.3 Autorisation — Dépôt d'une demande au programme PAFILR — retour aux activités sportives à Radisson — reporté
- 8.4 Autorisation — Dépôt d'une demande au programme PAFILR — Mini-Golf Radisson — reporté

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.2 Adoption — Procès-verbaux

2025-357-2.2.1 Adoption – Procès-verbal du 20 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 356^{ème} séance ordinaire du 20 novembre 2025 et déclare en avoir pris connaissance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-696

D'ADOPTER le procès-verbal de la 356^{ème} séance ordinaire tenue le 20 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.2.2 Adoption – Procès-verbal de correction

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de correction du 20 novembre 2025 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-697

D'ADOPTER le procès-verbal de correction du 20 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audy,
APPUYÉ par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

R2025-12-698

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 266 479,38 \$ au 30 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2025-357-2.5

Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-032 modifiant le règlement numéro 2024-015 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2026

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère, Manon Provencher, qu'un règlement sera soumis au Conseil local de Radisson, lors d'une prochaine séance ou d'une séance subséquente, pour adoption.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la conseillère, Manon Provencher dépose une copie du projet de règlement no. 2025-032.

Objet du règlement

Le règlement no. 2025-032 vise à modifier le règlement 2024-015 afin de mettre à jour les taux de taxes foncières et les taxes de compensation pour les services municipaux applicables pour l'exercice financier 2026.

Ces ajustements permettent d'assurer le financement adéquat des services offerts par la Localité de Radisson, notamment l'entretien des infrastructures, la gestion des matières résiduelles, l'approvisionnement en eau potable, la protection incendie et les autres services essentiels. Le règlement précise les nouveaux taux applicables à chaque catégorie d'immeuble ainsi que les compensations exigibles pour les services municipaux rendus.

2025-357-2.6

Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-033 relatif à la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller, Sylvain Audy, qu'un règlement sera soumis au Conseil local de Radisson, lors d'une prochaine séance ou d'une séance subséquente, pour adoption.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Sylvain Audy dépose une copie du projet de règlement no. 2025-033.

Objet du règlement

Ce règlement vise à établir un cadre clair afin d'assurer un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux pour l'ensemble du personnel de la Localité de Radisson. Il prévoit les principes directeurs, les responsabilités des parties, les mécanismes de prévention, les procédures de signalement, ainsi que les mesures de traitement et de suivi des situations problématiques. L'adoption de ce règlement permet d'encadrer formellement l'application de la politique et d'en assurer la conformité aux normes légales en vigueur.

2025-357-2.7

Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-034 modifiant le règlement numéro 2024-017 sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller, Roger Duchesne, qu'un règlement sera soumis au Conseil local de Radisson, lors d'une prochaine séance ou d'une séance subséquente, pour adoption.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Roger Duchesne dépose une copie du projet de règlement no. 2025-034.

Objet du règlement

Le règlement no. 2025-034 vise à modifier le règlement numéro 2024-017 sur la gestion contractuelle afin d'intégrer les nouvelles obligations légales découlant de :

- La *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, c. 33, projet de loi 39) ;
- La *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions* (L.Q. 2024, c. 24, projet de loi 57).

Ces modifications visent notamment à :

- Mettre à jour les règles relatives aux contrats pouvant être conclus de gré à gré ;
- Encadrer davantage les mesures de prévention de la collusion, de la corruption, des conflits d'intérêts et du trafic d'influence ;
- Préciser les règles concernant les situations particulières propres à la Localité de Radisson, notamment en lien avec l'éloignement géographique, la rareté des fournisseurs et la rotation des contractants ;
- Harmoniser les mesures administratives, les processus de dénonciation, la gestion des modifications contractuelles et les responsabilités en matière de reddition de comptes.

Le règlement modifié vise à assurer une gestion contractuelle conforme aux exigences légales, tout en tenant compte des réalités locales et du contexte opérationnel de la Localité de Radisson.

2025-357-2.8

Adoption de l'échelle salariale et ajustements des rémunérations des employés

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local reconnaît l'importance de maintenir une rémunération compétitive et équitable afin d'attirer et de retenir du personnel qualifié ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la Localité de Radisson contribue quotidiennement au bon fonctionnement des services municipaux et au bien-être de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la progression salariale doit refléter l'ancienneté et l'expérience des employés, valorisant ainsi leur engagement et leur contribution à la Localité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local accepte la recommandation du comité RH concernant l'adoption de l'échelle salariale et les ajustements proposés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-699

D'ADOPTER l'échelle salariale actualisée pour tous les employés de la Localité de Radisson pour l'année 2026 ;

D'APPROUVER une augmentation salariale générale basée sur le coût de la vie (IPC), applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 ;

D'ASSURER la progression salariale des employés conformément à l'échelle en vigueur, reflétant leur ancienneté et leur expérience ;

DE MANDATER la direction générale à mettre en œuvre les ajustements nécessaires dans les paies et à informer chaque employé de l'évolution de sa rémunération ;

DE RECONNAÎTRE que ces mesures s'inscrivent dans la volonté du Conseil local de valoriser le personnel et de soutenir son engagement envers la communauté ;

D'AFFIRMER que l'échelle salariale présentée par le directeur général fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.9

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-700

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM ;

D'ASSURER la gestion de ce fonds en conformité avec la législation applicable et les bonnes pratiques en matière de gestion financière municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.10 Acceptation — Soumission d'AgileIP inc. pour service de téléphonie IP

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson a demandé des soumissions pour un service de téléphonie IP;

ATTENDU QUE la technologie IP proposée est plus économique et adaptée aux besoins de la Localité;

ATTENDU QUE la soumission numéro 2024-16082 reçue de l'entreprise AgileIP Inc. le 5 novembre 2025 répond aux besoins de la Localité et se détaille comme suit :

- Frais d'abonnement (4 lignes) : 144,34 \$ / mois
- 9 appareils téléphoniques : 1 449,55 \$
- Téléphone de conférence : 799,95 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audy,
APPUYÉ par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

R2025-12-701 **D'ACCEPTER** la soumission déposée par AgileIP Inc.;

D'AUTORISER le Directeur général et greffier à signer tous les documents nécessaires et à effectuer le suivi auprès d'AgileIP Inc. pour la mise en place du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.11 Calendrier annuel des séances ordinaires - 2026

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure pour chacune.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher
APPUYÉ par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

R2025-12-702 **D'ADOPTER** le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil local pour l'année 2026, lesquelles débiteront à 19 h 00:

- Mercredi 21 janvier 2026
- Mercredi 11 février 2026
- Mercredi 11 mars 2026
- Mercredi 8 avril 2026

- Mercredi 13 mai 2026
- Mercredi 10 juin 2026
- Mercredi 15 juillet 2026
- Mercredi 12 août 2026
- Mercredi 16 septembre 2026
- Mercredi 14 octobre 2026
- Mercredi 11 novembre 2026
- Mercredi 9 décembre 2026

DE PUBLIER le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.12 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

ATTENDU QUE la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-703 **QUE** le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.13 Formation – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) offre des formations exclusivement à ses membres ;

ATTENDU l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec exige que ses membres suivent un minimum de 35 heures de formation pour conserver le titre de certifié en gouvernance municipale (CGM) ;

ATTENDU QUE le directeur général a manifesté son intérêt à participer aux formations suivantes :

- « La discipline de la priorisation : transformer les idées en impact (18 mars 2026) »
- « Transformation organisationnelle : pour une performance durable (16 avril 2026) » OU « Journée législative | Saint-Hyacinthe »

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

R2025-12-704

QUE le Conseil local autorise le directeur général à participer aux deux formations mentionnées ci-dessus offertes par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), pour un montant total de 860 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Localité s'engage à défrayer les coûts reliés à cette formation sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-2.14

Remerciement aux bénévoles — Journée internationale des bénévoles

ATTENDU QUE les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le développement social, culturel et communautaire de la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE leur engagement, leur générosité et leur dévouement contribuent significativement au mieux-être des citoyens et au rayonnement de la communauté ;

ATTENDU QUE la Journée internationale des bénévoles, célébrée chaque année le 5 décembre, permet de souligner l'apport inestimable des bénévoles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audy,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-12-705

QUE le Conseil local de Radisson tienne à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui contribuent à la vitalité de la communauté et qui, par leur engagement, inspirent et améliorent la vie de tous ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Localité de Radisson encourage tous les citoyens à reconnaître et à valoriser le travail des bénévoles dans tous les secteurs de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-3

Sécurité publique

2025-357-3.1

Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2025

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre 2025.

2025-357-4 **Transport**

2025-357-4.1 Prévission des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2025

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-706 **D'APPROUVER**, pour le mois de décembre, un budget de 3 700 \$, les taxes en sus, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-5 **Hygiène du milieu**

2025-357-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable pour le mois de novembre 2025

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel relatif à la qualité de l'eau potable pour le mois de novembre 2025.

2025-357-5.2 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration — Pompe doseuse (Pour chlore)

ATTENDU l'offre de services numéro S-19825 déposée par l'entreprise VO3 inc. en date du 21 novembre 2025, pour l'acquisition d'une Pompe doseuse Gamma X pour chlore, pour un montant total de 3 369,60 \$, plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE cette intervention en immobilisations pourrait être intégrée à la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)*, et plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-707 **QUE** le Conseil local **ACCEPTÉ** l'offre de services numéro S-19825 reçue de l'entreprise VO3 inc. en date du 21 novembre 2025, pour un montant total de 3 369,60 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le financement de cette dépense soit imputé au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)*, dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-5.3

Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition de divers dispositifs

ATTENDU QUE la résolution numéro R2025-09-616 autorisait l'octroi d'un mandat de service professionnel à l'entreprise VO3 inc. dans le cadre du projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable », pour un montant total de 39 813,98 \$ avant taxes, conformément à la soumission S-14125 datée du 20 août 2025 ;

ATTENDU QUE VO3 inc. a émis la facture n° VO-20251201-26, datée du 1er décembre 2025, pour un montant de 37 934,18 \$, plus les taxes applicables, afin de couvrir notamment :

- la visite de service de deux techniciens pour la mise à niveau du système de traitement d'eau potable (ajustements, réparations, installation du générateur d'oxygène, inventaire) ;
- les frais de déplacement et d'hébergement ;
- la connexion à distance pour intervention dans le programme de l'usine ;
- l'acquisition de quincailleries, pièces, consommables et gaz Argon ;

ATTENDU QUE cette dépense constitue une immobilisation admissible au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et des eaux usées (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-708

D'AUTORISER le paiement de la facture n° VO-20251201-26 émise par VO3 inc., pour un montant total de 37 934,18 \$, plus les taxes applicables, relativement aux travaux et dispositifs requis pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux ;

D'IMPUTER cette dépense au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et des eaux usées (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-5.4

Autorisation de paiement — Travaux de réparation d'une fuite dans la conduite d'eau potable — Avenue des Groseilliers

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a été informée d'une fuite d'eau sur l'Avenue des Groseilliers, conformément au plan d'écoute de la campagne de recherche de fuites élaboré par l'entreprise Nordikeau, indiquant notamment une fuite visible ainsi qu'une présence d'eau dans la vanne d'isolement du poteau incendie ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a octroyé un mandat à l'entreprise « Excavation LB 360 inc. » pour effectuer les travaux de réparation de cette fuite d'eau ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et que l'entreprise a transmis la facture numéro FLB0021-25, datée du 30 novembre 2025, pour un montant total de 29 711,70 \$ plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audy,
APPUYÉ par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

R2025-12-709

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro FLB0021-25, datée du 30 novembre 2025, à l'entreprise Excavation LB 360 inc., pour un montant de 29 711,70 \$ plus taxes applicables, relativement aux travaux de réparation de la fuite d'eau sur l'Avenue des Groseilliers ;

D'IMPUTER cette dépense au surplus accumulé;

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, à procéder au paiement de la facture conformément aux règles administratives en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-5.5

Autorisation de paiement — Travaux de réparation de fuites d'eau

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a dû procéder à des travaux de réparation de fuites d'eau sur la rue Iberville ainsi que sur l'Avenue des Groseilliers ;

ATTENDU QUE, pour réaliser ces travaux, la Localité de Radisson a eu recours à des services de location de main-d'œuvre et d'équipement, incluant notamment une pompe d'eau ;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Les entreprises Robert Gagnon* » a transmis la facture LOC-02, datée du 30 novembre 2025, pour un montant de 3 610,00 \$ avant taxes, relative à la location de main-d'œuvre et d'équipement (pompe d'eau) dans le cadre des travaux de réparation de fuite sur la rue Iberville ;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Les entreprises Robert Gagnon* » a également transmis la facture LOC-03, datée du 30 novembre 2025, pour un montant de 3 360,00 \$ avant taxes, relative à la location de main-d'œuvre pour les travaux de réparation de fuites d'eau sur l'Avenue des Groseilliers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-12-710

D'AUTORISER le paiement des montants de 3 610,00 \$ et de 3 360,00 \$ plus taxes applicables afin d'acquitter respectivement les factures LOC-02 et LOC-03, pour la location de main-d'œuvre et d'équipement nécessaire à la réalisation des travaux de réparation de fuites d'eau sur la rue Iberville et l'Avenue des Groseilliers ;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire approprié lié aux travaux de réparation du réseau d'aqueduc, soit le code budgétaire 02.413.00.522 – ENT. RESEAU DE DISTRIBUTION ;

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, à procéder aux paiements conformément aux règles administratives en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-5.6 Autorisation — Mandat pour l'inspection des bornes d'incendie

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-357-5.7 Proposition de service professionnel — Opérateur en eau potable et eaux usées

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a fait parvenir une demande de soumission à deux entreprises spécialisées en traitement des eaux afin de pourvoir un opérateur en traitement des eaux ;

ATTENDU QUE cette demande visait spécifiquement la période du 14 décembre 2025 au 3 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a reçu la Proposition n° 0112, datée du 3 décembre 2025, de l'entreprise Terramines inc., pour la location d'un opérateur en eau potable et en eaux usées pour une période de trois semaines débutant le 3 janvier, en raison de l'indisponibilité de ses opérateurs durant la période exigée par la Localité ;

ATTENDU QUE cette proposition de l'entreprise Terramines inc. ne répond pas aux besoins de la Localité pour la période du 14 décembre 2025 au 3 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE la proposition de service de la firme Nordikeau, numéro OPT-25-1578 en date du 10 décembre 2025, pour un montant total de 21 950 \$, répond aux besoins de la Localité pour cette période.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audy,
APPUYÉ par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

R2025-12-711 **QUE** le Conseil local de Radisson **DÉCIDE** de ne pas donner suite à la Proposition n° 0112 déposée par Terramines inc. ;

QUE le Conseil local de Radisson **ACCEPTE** la proposition de la firme Nordikeau pour la période du 14 décembre 2025 au 3 janvier 2026, conformément aux conditions soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-6 **Santé et bien-être**

2025-357-7 **Aménagement, urbanisme et développement**

2025-357-7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour les mois d'octobre et novembre 2025

Le rapport du service d'inspection pour les mois d'octobre et novembre 2025 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2025-357-8 **Loisirs et culture**

2025-357-8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de décembre 2025

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audy,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-12-712 **D'APPROUVER**, pour le mois de décembre, un budget de 44 987,09 \$, pour le service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-8.2 Nomination d'un représentant au Comité Revitalisation Radisson

ATTENDU QUE le Comité Revitalisation Radisson a pour mandat d'appuyer, de planifier et de coordonner des actions visant l'amélioration et le développement du milieu de vie à Radisson ;

ATTENDU QUE la participation d'un représentant du Conseil local de Radisson est souhaitée afin d'assurer une communication efficace et une cohérence avec les priorités de la Localité ;

ATTENDU QUE le Conseil local juge opportun de désigner un membre pour siéger à ce comité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

R2025-12-713

QUE les membres du Conseil local de la Localité de Radisson **DÉLÈGUENT** Sébastien Lebrun pour siéger au nom de la Localité de Radisson au Comité Revitalisation Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-357-8.3 Autorisation — Dépôt d'une demande au programme PAFILR — retour aux activités sportives à Radisson

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-357-8.4 Autorisation — Dépôt d'une demande au programme PAFILR — Mini-Golf Radisson

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-357-9 Affaires diverses

2025-357-10 Période de questions

Q1 (citoyen) : Concernant les fuites, est-ce que les travaux sont bien localisés et les emplacements sont-ils connus?

R1(président) :Oui. Une ressource qualifiée mandatée par la firme **Nordikeau** a été mobilisée et a procédé à la localisation des fuites.

Q2 (citoyen) : Existe-t-il un rapport concernant ces fuites?

R2 (président) : Oui. Un rapport a été produit et transmis par la firme mandatée.

Q3 (citoyen) : Concernant le point **2.4**, avez-vous des nouvelles au sujet des garderies?

R3 (président) : Ce dossier est en cours. Dès que nous aurons de nouvelles informations à ce sujet, nous vous tiendrons informés.

Q4 (employée de la Localité) : Concernant le point 2.8, est-il possible d'obtenir l'échelle salariale ainsi que la politique des ressources humaines et les modifications apportées?

R4 (président) : La demande doit être adressée à l'administration de la Localité.

Q5 (citoyen) : Pour les points 5.4 et 5.5, les coûts des travaux ne semblent pas être les mêmes. Pouvez-vous expliquer la différence?

R5 (président) : Il ne s'agit pas des mêmes types de travaux. Le point 5.4 concerne des travaux d'excavation, tandis que le point 5.5 concerne la fourniture et l'installation ainsi que la location de main-d'œuvre spécialisée.

Q6 (citoyen) : Est-ce qu'en raison de ces travaux, l'avis d'ébullition est toujours en vigueur?

R6 (président) : Oui, l'avis d'ébullition demeure en vigueur, toutefois ce n'est pas en raison d'un problème de non-conformité. Il est maintenu en raison d'un problème d'échantillonnage. De nouveaux prélèvements doivent être effectués et envoyés au laboratoire.

Q7 (citoyen) : Pour le point 7.1, dans le rapport d'inspection, est-il indiqué qui effectue l'inspection?

R7 (président) : Les rapports d'inspection indiquent les projets inspectés, les demandes de permis, d'information les avis d'infraction, etc.

Q8 (citoyen) : Est-ce que l'inspectrice est rémunérée à la demande ou à l'année?

R8 (président) : L'inspectrice travaille à temps partiel. Elle occupe également d'autres fonctions, notamment en eau potable et eaux usées, en suivi de projets d'ingénierie d'infrastructures, ainsi que dans la gestion du site web de la Localité. Sa rémunération est prévue dans sa banque d'heures.

2025-357-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Duchesne,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

R2025-12-714

ET RÉSOLU de clore la séance à 19 H 21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James